

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER
SEANCE DU 19 JUILLET 2016

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 9

Date de la convocation : 11 juillet 2016 Date affichage : 21 juillet 2016

Présents : ZEITLER Isabelle, ROUX Nathalie, GRAND Gérard, GAILLARD Michel, BANDERIER, Jacques, GOUDEY Chantal, MATHIEU Éric, POIRIER Marie Paule, RENAULT Guy.

Absentes excusées. MOREL Magali, BURY-CLERGOT Christine.

BURY-CLERGOT Christine a donné un pouvoir à RENAULT Guy.

Secrétaire de séance : GAILLARD Michel.

L'an deux mil seize le dix-neuf juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session extraordinaire, sous la présidence de Madame ZEITLER Isabelle, maire.

Ajout : modification des superficies parcelles suite au bornage du géomètre.

Prix de vente des parcelles du lotissement « La Fontaine » :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 avril 2016 n°1617

Modification des superficies parcelles suite au procès-verbal de délimitation établi par le géomètre.

Après avoir pris connaissance du montant des dépenses pour la création du lotissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente des parcelles viabilisées du lotissement « La Fontaine » à 45 € TTC le m².

Le prix de ventes des différentes parcelles est :

Parcelle	Superficie (m2)	Prix de vente TTC
Parcelle 1	962	43 290.00 €
Parcelle 2	892	40 140.00 €
Parcelle 3	846	38 070.00 €
Parcelle 4	1007	45 315.00 €
Parcelle 5	1079	48 555.00 €
Parcelle 6	1095	49 275.00 €
Parcelle 7	1146	51 570.00 €

Le Conseil Municipal mandate Maître Maire – 44 Grande Rue – 39130 Clairvaux les Lacs, pour la rédaction des actes de vente des parcelles du lotissement.

Le Conseil Municipal autorise, Madame le maire à signer tout document relatif à la vente des parcelles du lotissement.

Pour : 10

Lotissement – Aire de jeux :

Suite au problème de superficie pour la disposition des jeux, et au problème d'écoulement des eaux sur le terrain, le Conseil Municipal accepte en partie la proposition du Maître d'œuvre de transformer l'aire de jeux sur la profondeur avec drainage sans plus-value et refuse de payer et de garder le toboggan qui ne peut pas être installé sur le terrain.

Plage :

Faire un panneau interdisant l'accès au ponton (pêcheur) au public.

Commande de 10 poubelles pour la plage en attente de livraison.

Tour de garde pour le 15 août 2016 : appel à tous les conseillers.

Tarif « stationnement parking plage »

Modification des tarifs suite à une erreur de prise de note lors de la décision du 07 juin 2016

A compter de 2016, le Conseil Municipal fixe les tarifs d'accès des véhicules au parking de la plage comme suit :

	Semaine	Dimanche	Abonnement
Voitures (journée)	3.50 € (ticket A)	4.50 € (ticket C)	5 tickets 15.00 €
Voitures (à partir de 17 h 00)	2.50 € (ticket B)	3.50 € (ticket A)	10 tickets 25.00 €
Motos	2.50 € (ticket B)	2.50 € (ticket B)	
Camping-cars	8.00 (ticket F)	10.00 € (ticket G)	

Travaux employé communal :

Voir cahier au secrétariat de mairie.

Réhabilitation caserne des pompiers de Clairvaux les Lacs :

Le Conseil Municipal a pris connaissance de dossier. Le montant de la participation prévisionnelle de la commune serait de 16 479,00 €. Le Conseil Municipal prendra sa décision courant septembre.

Réhabilitation bâtiment mairie :

Après avoir pris connaissance de la proposition de Jura Habitat, le Conseil Municipal décide de leur confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie pour un montant de 2 880.00€ TTC (missions 1,2,3,4) et une option complémentaire de 600.00 € TTC en cas de réalisation d'un bâtiment BBC.

Pour : 10

Amortissements des subventions d'équipement versées :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide que la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées seront de :

- 1 an pour un montant des subventions d'équipement inférieur à 6 500.00€
- 3 ans pour un montant des subventions d'équipement supérieur à 6 500.00 € et inférieur ou égal à 19 500 €
- 5 ans pour un montant des subventions d'équipement supérieur à 19 500.00 € et inférieur à 32 500 €

Pour tout montant supérieur à 32 500.00 €, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la durée d'amortissement.

Rue du Bois Joli :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'interdire le tour à gauche dans le sens Champagnole - rue des Trois Lacs pour tourner dans la rue du Bois Joli au niveau 1079 rue des 3 lacs (maison de Madame Mathieu).

Vote : Pour :10

Convention APE pour occupation sous-sol bibliothèque :

L'Association des parents d'élèves du Sivos du Hérisson a demandé un local pour entreposer du matériel. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte que l'APE entrepose du matériel dans le local du sous-sol de la bibliothèque. Une convention sera établie entre L'APE et la commune. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention.

Vote : Pour :10

Questions diverses :

- Changement chaudière à la maison forestière, sujet reporté en attente d'autres devis.
- Information sur la répartition du FPIC – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales.
- Information sur les compteurs Linky (nouveaux compteurs électriques à radiofréquences) – lecture de la pétition – accord à l'unanimité pour la signature de la pétition.
- Accord pour mettre des stands du marché le mardi matin sur la Place de la mairie côté ancienne épicerie seulement.
- Lecture des courriers :
 - remerciements ADMR et Souvenir Français pour le versement des subventions communales
 - Remerciement du conseil d'école pour le financement de la journée archéologique.
- Impasse des Gourmets – voir les propriétés communales à faucher et entretenir.
- Détecteur de fumée : acheter les détecteurs pour les installer dans les appartements communaux loués.
- Dégâts – bris de verre sur chemin entre le centre équestre et chez Mr Flausse Yves ; faire une déposition en gendarmerie.

Le Maire, Isabelle ZEITLER